

Assemblée bourgeoise du lundi 28 septembre 2015 à 19h30 à la salle communale de Mervelier

Cette assemblée bourgeoise a été convoquée par le journal officiel n° 37 du 16 septembre 2015, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public.

Ordre du jour :

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 08.04.2015.
2. Confirmer l'engagement de la procédure civile introduite par la Commune Mixte de Mervelier devant le tribunal (action en dommages-intérêts relative au feuillet n° 368 du ban de Mervelier).
3. Divers.

Nomination d'un président et d'un scrutateur

Madame Béatrice Kottelat est proposée et nommée Présidente de cette assemblée.
Monsieur Michel Kottelat est proposé et nommé scrutateur par l'assemblée.
Il y a 8 personnes présentes.

Béatrice Kottelat ouvre la séance et remercie les personnes présentes.

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 08.04.2015.

L'assemblée l'accepte à l'unanimité par une levée de main.

2. Confirmer l'engagement de la procédure civile introduite par la Commune Mixte de Mervelier devant le tribunal (action en dommages-intérêts relative au feuillet n° 368 du ban de Mervelier).

Rapporteur : André Marquis

Lors d'un contrôle, Jean-Claude Kormann, garde forestier a constaté qu'une piste forestière était en plein travaux de réouverture sur la parcelle 368. Il a pris contact avec la commune pour savoir si une demande a été faite pour ces travaux. La commune n'a reçu aucune demande.

Les travaux ont été réalisés sans aucune autorisation par Monsieur Daniel Leibundgut propriétaire de la parcelle 361. Avec un trax, il a élargi la piste en creusant le talus amont. Cela a fortement déstabilisé le talus qui a très rapidement commencé à glisser. Un important volume de matériel a glissé sur la piste.

Monsieur Leibundgut a été condamné par le tribunal pénal.
Les dégâts sont estimés à environ Fr. 200'000.00.
La Commune mixte de Mervelier a engagé une procédure civile.

Questions

- Béatrice Kottelat demande pourquoi Monsieur Leibundgut a réalisé ces travaux. André Marquis répond que c'est certainement pour passer avec des camions.

Au vote à main levée, l'assemblée bourgeoise confirme à l'unanimité l'engagement de la procédure civile introduite par la commune mixte de Mervelier devant le tribunal (action en dommages-intérêts relative au feuillet n° 368 du ban de Mervelier).

3. Divers.

Chemin du Grandmont

André Marquis annonce qu'il sera goudronné entre le 15 et le 31.10.2015.

La parole n'étant plus utilisée, la Présidente, Madame Béatrice Kottelat, lève l'assemblée à 19h40.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE

PRESIDENTE	SECRETAIRE
Béatrice Kottelat	Alexandra Wingeier